

Séance du :

19/09/2024

Date de la convocation :

11 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2024_40	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à 16h00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – TROIN François

**Absents excusés** : Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme GRANDAZZI Sandrine  
Mme LUCAS Aurore

**Secrétaire de séance** : BIGHETTI de FLOGNY Charles

**Objet : Demande de Fermeture de l'Aire de Camping Cars.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître TOUMI (reçu le 22/07/2024 qui n'a pas pu être mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 26/07/2024) par lequel le Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air du Var demande la fermeture de l'aire de camping-car communale.

Il est rappelé que cette aire de stationnement de camping-cars a été aménagée pour permettre le stationnement des camping-cars tout au long de l'année sur un espace restreint (place de parking) et afin d'éviter que ces véhicules ne stationnent à l'intérieur du village et pire encore dans les espaces naturels. Cette aire permet également d'éviter le camping sauvage interdit dans le Parc Naturel régional du Verdon. Par ailleurs le point de vidange attenant à ce parking permet d'éviter, toute l'année, le rejet des eaux grises dans la nature. Les frais de vidange correspondent aux tarifs habituellement pratiqués ailleurs.

**Cette demande est rejetée à l'unanimité par les membres présents.**

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 20 SEP. 2024  
et publication le: 20 SEP. 2024  
Le Maire



Le Maire  
A. BARALE